

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2017

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES - (N° 370)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD48

présenté par
M. Colas-Roy, rapporteur

ARTICLE 10

À l'alinéa 5, substituer au mot :

« lourds »

le mot :

« lourd ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.